



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 5189

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale le fait que de nombreux collèges et lycées multiplient les heures supplémentaires effectuées par les professeurs. Si, dans une matière, il est nécessaire d'avoir 23 heures hebdomadaires de professeur, il est compréhensible qu'il y ait un poste de professeur à 18 heures hebdomadaires, plus cinq heures supplémentaires. Par contre, dans certains établissements, notamment dans le sud-est de la Moselle, on constate que, pour une même matière, l'administration répartit plus de 20 heures hebdomadaires d'heures supplémentaires. Une telle situation est regrettable car il serait plus pertinent d'embaucher un ou plusieurs professeurs à temps plein. Au moment où le chômage est une préoccupation de tous, elle lui demande s'il ne serait pas préférable que, dès qu'il y a un besoin en heures supplémentaires correspondant à un temps plein dans une matière, ce besoin soit alors automatiquement pourvu par un poste d'enseignant.

Texte de la réponse

Parmi les heures supplémentaires effectuées par les enseignants du second degré, on distingue les heures effectuées de manière permanente sur l'ensemble de l'année scolaire au-delà des maxima hebdomadaires de service (HSA) de celles effectuées de manière ponctuelle (HSE). Le recours au dispositif des heures supplémentaires année (HSA) permet d'assurer l'adéquation entre les obligations de service des professeurs (15 heures pour les agrégés, 18 heures pour les certifiés et PLP, 20 heures pour les professeurs d'EPS) et l'organisation des services liés aux horaires des classes. Ainsi, un professeur certifié de mathématiques enseignant dans 4 classes avec 5 heures chacune aura de ce fait deux HSA. Il peut donc arriver dans les établissements de taille importante que le nombre d'HSA soit élevé pour que l'organisation des enseignements puisse s'effectuer. Ainsi, au plan national, deux enseignants sur trois effectuent des HSA pour une moyenne de 2 HSA par enseignant. La programmation de la création de 60 000 emplois dans l'enseignement sur la durée de la législature, dont 54 000 bénéficieront au ministère de l'éducation nationale, permettra d'offrir à de nombreux jeunes la chance de pouvoir exercer le métier d'enseignant et pourra dans certains cas réduire le nombre d'HSA au profit de postes d'enseignants.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5189

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 mars 2013

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5214

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3875